

REGION DE L'EXTREME-NORD

FAR - NORTH REGION

DEPARTEMENT DU DIAMARE

DIAMARE DIVISION

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
MAROUA 1^{er}

MAROUA 1^{er} SUBDIVISIONAL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES

TENDER INTERNAL BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°06/AONO/REN/DDDIAM/CIPM/CAM 1^{er}/2020 DU 20 AOUT 2020

D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU A WAFANGO-PITOIA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 1^{er}; DEPARTEMENT DU DIAMARE - REGION DE L'EXTRÉME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public MINADER – Exercice 2020

IMPUTATION: 54 30 393 03 641311 2251

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1^{er} à Maroua, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un ponceau à dalet double à Wafango-Pitoia dans la commune d'arrondissement de Maroua 1^{er}, dans l'Arrondissement de Maroua 1^{er}, Département du Diamaré, Région de l'Extrême Nord.

2. Consistance des travaux

Les Prestations à exécuter indiquées ci-dessous sont détaillées dans l'article II REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO):

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- La maçonnerie en fondation ;
- La maçonnerie en élévation ;
- La charpente et la couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- La menuiserie bois ;
- La plomberie sanitaire ;
- L'électricité ;
- La peinture et le revêtement ;
- Les voiries et réseaux divers

n° Lot	Consistance	Coût estimatif
Unique	construction d'un ponceau à dalet double à Wafango-Pitoia	12 000 000 F CFA

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public MINADER, Exercice 2020. Le coût estimatif est de : **DOUZE MILLIONS (12 000 000) Francs CFA**:

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès Du Secrétariat De La Commune D'arrondissement De Maroua 1^{er}.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès Du Secrétariat De La Commune D'arrondissement De Maroua 1^{er}, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Vingt cinq mille (25 000)francs CFA** auprès de la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1^{er}.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1);
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2);
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du point focal de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1^{er}, au plus tard le 09 Septembre 2020 à 13H heures, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°06/AONO/REN/DDIAM/CIPM/CAM 1^{er}/2020 DU 20 AOÛT 2020

D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU A WAFANGO-PITOA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 1^{er}; DÉPARTEMENT DU DIAMARÉ - REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public MINADER – Exercice 2020

IMPUTATION: 54 30 393 03 641311 2251

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DNOI, d'un montant de deux cent quarante mille (240 000) Frs Cfa, valable pendant trente (30) jours à-déjà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **09 SEPT 2020** à **14** heures précises dans la salle de réunions de la **Commune d'Arrondissement de Maroua**, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20)** jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

13. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes**:

- **1^{re} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique,
- c) absence de l'offre technique.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 54 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **11 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à dix millions (10 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, d'un même entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à trente-huit (38) critères essentiels cinquante quatre (54).

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1er à Maroua, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Nombre maximum de lots attribuable à un soumissionnaire

Chaque soumissionnaire ne peut postuler qu'à un seul lot.

16. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Diamaré à Maroua.

18. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Maroua, 20 AOÛT 2020

le _____

Implications:

- MINMAP / DGMI (pour information)
- PREFET DIAMARE (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT / CIPMI² (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DD/MINMAP/SMT (pour archivage)
- DD/MINADER (pour archivage)
- DD/MINEPAT/DDIAM (pour suivi)
- AFFICHAGE / ARCHIVES (pour information et mémoire)

Le Maire de la Commune
d'Arrondissement de
Maroua 1^{er}



Hamadou Hamidou